

Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

Plan local d'urbanisme de Sylvains les Moulins

Madame le maire,


La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), créée par la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, présidée par Monsieur le Préfet, associe des représentants des collectivités territoriales, de l'État, de la profession agricole, des propriétaires fonciers, des notaires et des associations agréées de protection de l'environnement.

La CDPENAF émet notamment, dans les conditions définies par le code de l'urbanisme, un avis sur les dispositions des documents d'urbanisme au regard de l'objectif de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, ainsi que sur la délimitation des secteurs de taille et de capacités d'accueil limités (STECAL) définis en application de l'article L 123-1-5 du code de l'urbanisme.

J'ai l'honneur de vous informer que, lors de sa réunion du 28 septembre 2015, la commission a émis un **avis favorable** sur le projet de plan local d'urbanisme de votre commune ainsi que sur les secteurs Ah, Ahc et Nt délimités dans ce projet de PLU.

Je vous prie d'agréer, Madame le maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La secrétaire de séance,



Corinne GOILLOT